

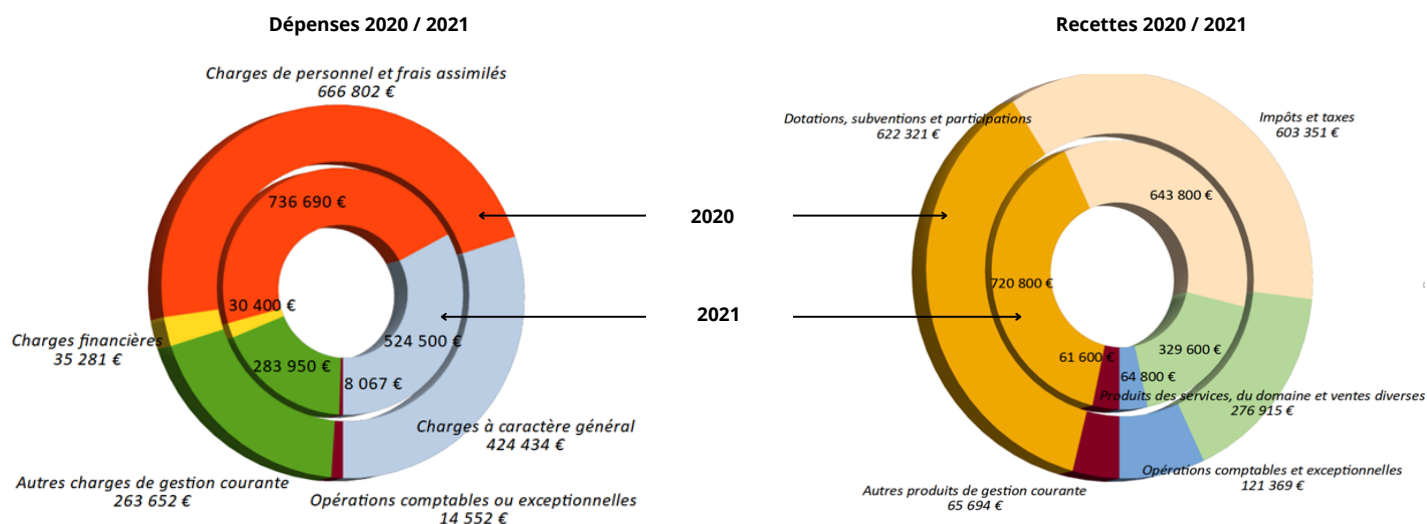
RÉSULTATS 2020 ET BUDGETS 2021

Les dépenses de fonctionnement de la commune

Le total des **charges de fonctionnement** de la commune a connu une légère baisse en 2020 par rapport à 2019, pour atteindre un montant de 1 404 720 €. Cette baisse est surtout liée à celle des **charges à caractère général** qui recouvrent les dépenses courantes de la commune (eau, énergie, fournitures...) mais également les dépenses liées au service de restauration scolaire. Du fait de la diminution des activités causée par la situation sanitaire en 2020, ces dépenses ont été inférieures de presque 90 000 € à celles de 2019.

Les **charges de personnel** représentent 47 % des frais de la commune, ce qui correspond à la moyenne nationale. Les autres **charges de gestion courante** correspondent pour plus de la moitié à la participation au Syndicat du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) pour l'école publique. Cette participation est prévue légèrement à la hausse en 2021 (nombre d'élèves évrannais en hausse).

Le total prévisionnel des dépenses de fonctionnement pour 2021 est de 1 583 607 €.



Les recettes de fonctionnement

Les **recettes de fonctionnement**, d'un total de 1 689 650 € en 2020, sont sensiblement identiques à celles de 2019. Les **produits des services**, correspondant aux recettes liées au fonctionnement de la cantine et de la garderie ont été plus faibles qu'en 2019 du fait de la crise sanitaire. De la même manière, le versement par le syndicat de l'école pour la prise en charge de la mise à disposition du personnel d'Évrans a lui aussi été réduit. Cette baisse a été compensée par d'autres recettes en hausse, notamment des **opérations comptables**, comprenant le remboursement de frais salariaux de personnel en arrêt. Les **autres produits de gestion courante** correspondent aux loyers des salles et appartements communaux.

Prévision des recettes 2021

Pour 2021, une augmentation de recettes est à prévoir sur plusieurs lignes budgétaires :

- les **produits des services** devraient retrouver un niveau équivalent aux années antérieures à 2020
- les **impôts et taxes** : la compensation par l'État de la disparition de la taxe d'habitation est plus avantageuse pour la commune, mais sans conséquence pour les impôts des Evrannais (voir encadré)
- les **dotations** : la dotation de solidarité rurale est supérieure de 20 000 € à celle de 2020 ; de plus, plusieurs actions nouvelles sont subventionnées : France Services (30 000 €), animation de l'aménagement du centre bourg (50 000 €) ...

Investissement de la commune>

Pour le centre-bourg et la chaufferie, l'ensemble des dépenses sont inscrites au budget prévisionnel 2021, mais devraient se répartir sur plusieurs années.

Par ailleurs, sont également prévus des équipements informatiques, essentiellement pour le fonctionnement de France Services, ainsi que l'acquisition de terrains pour réaliser un parking et pour le futur centre technique communal (bâtiment prévu pour 2023).

Budgets prévisionnels 2021

	Fonctionnement	Investissement
Commune	1 820 600 €	2 368 109 €
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	8 640 €	
Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)	423 340 €	35 325 €
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)	2 081 467 €	47 000 €
Écoquartier	En cours d'élaboration	
Centre de santé		

Opération	Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
Aménagement du port (bloc sanitaire)	155 500 €	121 100 € (région et département)
Rénovation de l'entrée de la salle J. de Beaumanoir	174 500 €	58 600 € (plan de relance département)
Équipements des services techniques (tracteur)	42 288 €	4 000 € (reprise ancien tracteur)
2ème étage du bâtiment le plus ancien de la mairie et travaux d'isolation	209 500 €	102 000 € déjà acquis + aides complémentaires en cours d'instruction
Aménagement du centre-bourg (périmètre principal)	1 032 500 €	511 000 € + 160 000 € d'aides complémentaires en cours d'instruction
Chaufferie bois	436 500 €	200 200 €

Évolution de la taxe des ordures ménagères

Le 20 mars 2021, le conseil communautaire a voté les nouveaux taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Les évolutions visent à harmoniser progressivement les taux pour l'ensemble du territoire tout en tenant compte du niveau de service. Ainsi, les habitants du Pays d'Evran verront leur taux diminuer en 2022 et 2023 (après une légère hausse en 2021) qui passe donc de 11,60% à 10,70%. Cette taxe, et celle payée par les professionnels financent l'ensemble de la gestion des déchets dont le coût est réparti de la manière suivante : structure, communication, gestion (9%), pré-collecte (3%), traitement (50%), collecte des ordures ménagères, déchèteries, verre et cartons, collecte sélective (38%). Dinan Agglomération adoptera un plan de gestion des déchets fin 2021 pour atteindre plusieurs objectifs dont : zéro enfouissement, 100% du tri à la source des biodéchets dès 2024, 60% des emballages ménagers triés (2025), 25% de déchets ménagers et assimilés en moins en 2030, hors végétaux.

Une meilleure gestion des déchets est l'affaire de tous : la mairie d'Evran recycle ses déchets verts, l'association Pignons sur Roue recycle les vélos, beaucoup de particuliers compostent, utilisent les colonnes de tri sélectif, etc.

Suppression de la taxe d'habitation de la résidence principale

Quels impacts pour Evran ?

La suppression de la taxe d'habitation en 2021 représente un différentiel de presque 186 000 €. La compensation décidée par l'État s'effectue par le versement à la commune de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties, auparavant dédiée au département, ce qui représente pour 2021 un complément de 241 200 € pour Evran. Cela n'impacte en rien la contribution fiscale des Evrannais.

Secteur TEOM	2020	2021	2022	2023	2024
DINAN	11,60%	11,70%	11,70%	11,70%	11,70%
<i>Evo° N/N-1</i>		0,10 pt	0,00 pt	0,00 pt	0,00 pt
EVRAIN	11,60%	11,70%	11,20%	10,70%	10,70%
<i>Evo° N/N-1</i>		0,10 pt	-0,50 pt	-0,50 pt	0,00 pt
DUGUESCLIN	10,30%	10,50%	10,70%	10,70%	10,70%
<i>Evo° N/N-1</i>		0,20 pt	0,20 pt	0,00%	0,00 pt
RANCE - FREMUR	9,11%	9,91%	10,31%	10,70%	10,70%
<i>Evo° N/N-1</i>		0,80 pt	0,40 pt	0,39 pt	0,00 pt
PLANCOET - PLELAN	8,00%	9,10%	9,65%	10,20%	10,70%
<i>Evo° N/N-1</i>		1,10 pt	0,55 pt	0,55 pt	0,50 pt
MATIGNON	8,50%	9,60%	10,15%	10,70%	10,70%
<i>Evo° N/N-1</i>		1,10 pt	0,55 pt	0,55 pt	0,00 pt